

# Une SCIC qui rassemble des acteurs publics et privés

S'ouvrir à des acteurs non agricoles pour accéder au foncier



SCIC | Portage du foncier | Mutualisation de moyens

## Bénéfice de la solution

- **Modèle intéressant pour accéder au foncier**
- **Apporter un sens social au projet**

### SCIC Ferme urbaine (59)

4 associés exploitants et 2 associés non exploitants / Maraichage, fleurs comestibles et spiruline / 12ha de SAU



En 2020, Martin a eu l'opportunité de créer une ferme urbaine avec deux autres maraichers et un gérant apportant son soutien pour gérer le collectf. Tous indépendants sur un même lieu, l'idée est de se rassembler entre tiers pour accéder plus facilement au foncier et de développer un réseau de microfermes périurbaines accueillant une diversité d'activités



La ferme du Recueil est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce modèle de société comprend trois catégories d'associés et a pour objectif de rassembler différents acteurs privés ou publics pour des projets à long terme. Chez nous, les associés sont :

- une société d'investissement
- deux producteurs maraichers
- une association pour sensibiliser aux enjeux de la bonne alimentation
- une productrice de fleurs comestibles
- un producteur de spiruline.

La SCIC a aussi la particularité qu'on ne peut pas revendre ses parts plus chères qu'achetées dans le cas où on quitte la société et, comme dans une coopérative, chaque associé a le même pouvoir que les autres.

Chaque producteur a sa propre entreprise et le collectif porte sur le foncier, les bâtiments, les moyens de production, la distribution et la communication. La SCIC achète la production aux producteurs et la revend en plus d'autres produits non produits sur la ferme. 60% des bénéfices des ventes sont réintégrés à la société. L'idée est de mettre en commun une partie de la production qui est ensuite revendue par la SCIC pour un gros client.

Concernant le foncier, le propriétaire des terres les met à disposition de SCIC qui, elle-même, les met à disposition des producteurs. Ce modèle est à double tranchant. D'un côté, il permet de faciliter l'accès au foncier pour des personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole mais ici, le propriétaire n'est pas partie prenante de la SCIC et il s'agit d'une simple mise à disposition ce qui fait qu'il n'y a pas de sécurisation du foncier.

## S'ouvrir à des acteurs non agricoles pour accéder au foncier



### Avantages

- Permet à des paysans de travailler ensemble via la mutualisation des moyens (matériels, fonciers, infrastructures, financements...)
- Facilite l'accès au foncier pour les NIMA\*
- Ne pas être seul
- Permettre à des acteurs tels que les collectivités, d'être opérateurs fonciers et de relier des opérateurs ruraux et financiers
- Eviter que les agriculteurs soient seuls à prendre les risques financiers grâce à une multitude d'acteurs



### Inconvénients

- Vigilance sur la mise à disposition et la sécurisation du foncier.

### A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**  
Facile / Complexe / **Très complexe**
- **Temps de mise en œuvre**  
Immédiat / Sur la campagne / **Plus d'un an**

\*Non issus du milieu agricole

### Conditions de réussite

- Il faut que le foncier soit sécurisé sur le long terme pour les producteurs en place.
- Prendre le temps au moment de la constitution de la SCIC

### Contact

**Marie WOILLEZ** -03 21 60 57 41- [marie.woillez@npdc.chambagri.fr](mailto:marie.woillez@npdc.chambagri.fr)

Financé par